



Association des **P**rofesseurs de **L**angues **V**ivantes

Siège : 19, rue la Glacière 75013 Paris

Tél : 01 47 07 94 82

E-mail : aplv.lm@gmail.com

à **Madame Rachida DATI**

Garde des Sceaux

Ministère de la Justice

13, Place Vendôme

74 042 Paris Cedex 01

Le 10 novembre 2008

Madame la Ministre et Garde des Sceaux,

L'Association des Professeurs de Langues Vivantes est depuis toujours attachée au principe de la diversification dans l'apprentissage des langues, et ce à tous les niveaux de formation ; c'est pourquoi elle s'associe pleinement à la Société des Hispanistes de France, La Société des Germanistes de l'Enseignement Supérieur et la Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur dans leur opposition à la réforme du concours externe d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature qui prévoit une réduction du nombre de langues proposées à l'épreuve obligatoire.

Comme les systèmes judiciaires, les langues vivantes sont le reflet de la culture et des traditions des pays. Il serait donc fâcheux que, suite à la réduction du choix des langues obligatoires à ce concours à la seule langue anglaise, les futurs magistrats français soient encouragés à n'avoir pour référence que le modèle anglo-saxon.

D'autre part, en matière de justice, aucun argument culturel, politique ou économique ne peut justifier que l'on privilégie une langue vivante, quelle qu'elle soit.

En espérant que vous serez sensible à nos préoccupations, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Sylvestre Vanuxem
Président de l'APLV